



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

L'Ancienne-Lorette, le 10 décembre 2009 – Informations importantes sur les opérations de déneigement et les interdictions de stationner.

Après la première tempête de neige de l'hiver 2009/2010, nous désirons aviser les citoyens de L'Ancienne-Lorette des consignes à respecter lors des opérations de déneigement.

Afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de stationner leur véhicule dans les rues durant la saison hivernale, la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise le stationnement dans les rues en tout temps, SAUF... lorsqu'il y a opération de déneigement.

Comment savoir s'il y a opération de déneigement?
Comment savoir si le stationnement est permis?

Quatre options s'offrent à vous :

1. Ligne info-déneigement : 418 872-9817;
2. Notre site Internet, sur la page d'accueil;
3. Par fil R.S.S.;
4. Par courriel (inscription sur le site de la Ville).

Durée de l'interdiction :

Les interdictions de stationner dans les rues pendant une opération de déneigement demeurent jusqu'à ce que ladite opération soit terminée, après l'enlèvement de la neige par la souffleuse. Pour savoir si l'interdiction est levée, consultez le site Internet de la Ville.

**Il suffit d'une petite démarche de votre part pour éviter des frais de remorquage...
INFORMEZ-VOUS!**

- 30 -

Source : Diane Bilodeau
Attachée politique
Cabinet du maire
Tél. : 418 872-9811
diane.bilodeau@ville.lancienne-lorette.qc.ca
<http://www.lancienne-lorette.org>